



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DE L'ESSONNE

SERVICES TECHNIQUES
ARRIVÉ

- 2 FEV. 2017

Direction régionale des affaires culturelles
d'île de France
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine

La Cheffe de l'UDAP de l'Essonne

à

Mairie

65, Bld Charles de Gaulle
91 540 MENNECY

VILLE DE MENNECY

01 FEV. 2017

Affaire suivie par : Catherine JOANNY
Courriel : udap91@culture.gouv.fr

Arrivé

Évry, le 19 janvier 2017

Objet : Révision du PLU arrêté en date du 04 novembre 2016 sur la commune de Mennecy.

En réception et après examen du dossier cité en objet, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émet un avis défavorable :

- La mise en place de bâtiments de R+4+2 A(R+6) à l'angle des deux axes historiques de la commune qui ont structuré la ville depuis le 18^e siècle, au pied de la ville ancienne là où elle rejoint l'Essonne et s'ouvre sur les paysages des marais va dénaturer le paysage de la ville.

La commune n'est composée jusqu'à présent que de pavillons et petits collectifs pour les plus hauts de R+2+A dans les environs et R+3+A le long du parc de Villeroy.

Cette rupture de gabarits aurait un impact négatif important sur les paysages de la ville.

Cet impact n'a d'ailleurs pas été du tout étudié, et rien dans le dossier ne permet d'en envisager l'ampleur.

- Rivière Essonne

Il serait nécessaire qu'une large bande inconstructible soit prévue le long de la rivière, que ce soit sur le secteur de Fort l'oiseau et de part de et d'autre de l'aqueduc de la Vanne.

- Entrée Nord du parc de Villeroy

Il n'est pas souhaitable que des bâtiments s'implantent dans l'axe ou à proximité immédiate de l'entrée du parc de Villeroy.

Cette entrée présente actuellement une harmonie bâtie/arborée qui serait à conserver.

L'architecte des Bâtiments de France
Cheffe de l'UDAP de l'Essonne

Catherine JOANNY

copie : Service Territoires et Prospective